



ÉLECTIONS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO



Programme

de la Fédération nationale des orthophonistes

Scrutin du 22 juin au 6 juillet 2022

Cette année, les élections pour le renouvellement partiel des administrateurs et des administratrices de la Carpimko se tiendront du 22 juin au 6 juillet 2022, peu après les élections présidentielles et législatives.

Certaines candidates à la présidence de la République ont déjà annoncé dans leur programme des mesures pour une réforme des retraites. La FNO anticipe et propose aujourd'hui un programme répondant à la réalité de l'exercice professionnel des orthophonistes et à leurs besoins futurs.

La FNO réaffirme son attachement à la retraite par répartition et continuera de défendre le principe de l'autonomie des caisses de retraite des professions libérales ainsi que leurs spécificités.

Ensemble, restons vigilants pour défendre le principe d'équité, de solidarité et l'avenir de nos retraites !

LA FNO DÉNONCE



une assiette de calcul de la Contribution sociale généralisée (CSG) qui fait cotiser les orthophonistes sur une assiette incluant des cotisations sociales ;



l'absence de bonification de pension de 10 % à partir du 3^e enfant, avantage familial déjà financé dans tous les autres régimes de retraite français ;



l'iniquité entre les régimes Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) des différentes professions libérales de santé conventionnées ;



l'impossibilité d'accès à la retraite progressive permettant de percevoir une partie de ses pensions de retraite tout en diminuant son activité.

LA FNO DÉFEND



le maintien des bornes d'âge à 62-67 ans dans le régime de base et le régime complémentaire et, pour l'ASV, la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite avant 67 ans sans pénalités dès que la durée légale de cotisation est atteinte ;



la préservation de notre autonomie et de nos réserves financières, destinées à garantir la pérennité du régime complémentaire, sans compensation financière entre les régimes complémentaires des différentes professions libérales ;



l'ajustement du taux de rendement permettant la consolidation de l'avenir financier du régime complémentaire ;



l'acquisition de droits à retraite en cumul activité-retraite pour les orthophonistes qui continuent à cotiser ;



l'adaptation du Régime invalidité-décès toujours au plus près des affiliés en difficulté par :

- une meilleure prise en compte des situations individuelles en termes d'information et d'accompagnement ;
- un versement encore plus rapide des prestations.



l'accès plus facile au Fonds d'action sociale pour les professionnels encore en activité.

Toute une fédération apporte son soutien aux candidates

- pour la défense d'une politique de retraite débattue en son sein ;
- pour une gouvernance spécifique aux praticiens de santé ;
- pour la gestion par la Carpimko des affiliations des praticiens de santé, du recouvrement des cotisations et des liquidations de retraite ;
- pour la préservation de nos réserves, et leur gestion par les praticiens de santé qui les ont constituées ;
- pour le renforcement de l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ;
- pour les mesures d'équité : bonification de 10 %, retraite progressive, calcul de l'assiette de la Contribution sociale généralisée (CSG) ;
- pour la constitution de droits supplémentaires pour les affiliés en cumul activité retraite.



TITULAIRE
Laurence Delsinne



SUPPLÉANTE
Leila Pieraggi